

DUNES FLAMANDES



R11

**Communes de Leffrinckoucke,
Ghyvelde, Zuydcoote et Bray-Dunes**

SURFACE
505 ha

Maître d'ouvrage : Département du Nord

Propriétaire : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Gestionnaire : Département du Nord

Partenaire : DREAL*

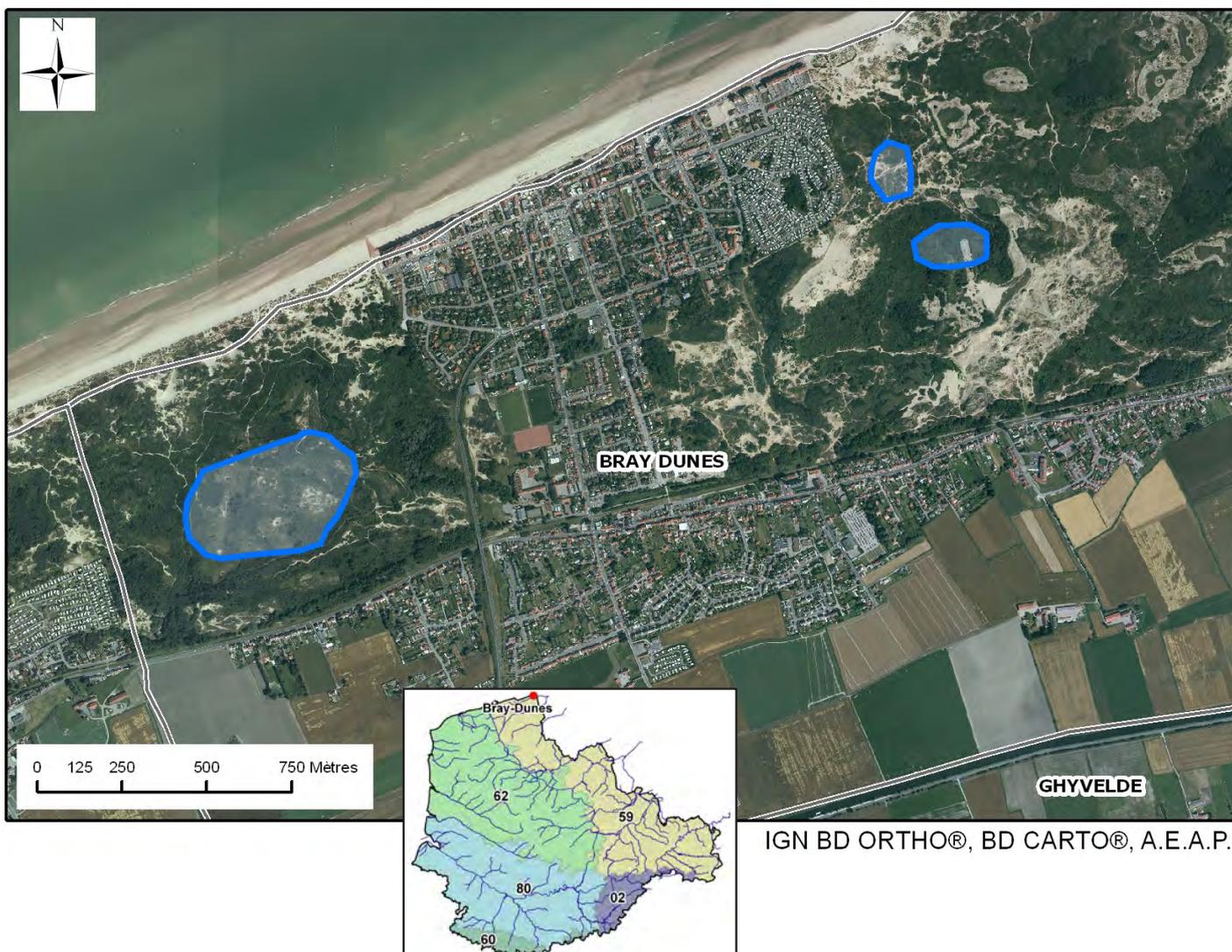
Années : 1994-1997 et 2003-2004

Contexte

Depuis près de vingt ans, le Département du Nord, au titre de la politique des espaces naturels sensibles, réalise une gestion engagée des dunes bordières, aujourd'hui propriété du CELRL*.

Il s'agit de la dune Marchand (110 ha, dont 83 ha de réserve naturelle), la dune Dewulf (225 ha) et la dune du Perroquet (170 ha) qui forment un vaste ensemble dunaire d'un seul tenant avec la Réserve naturelle d'État du Westhoek (340 ha) à De Panne en Belgique.

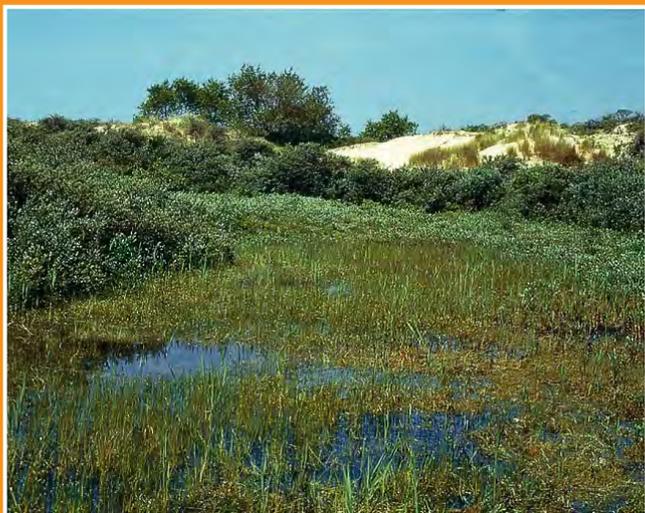
Ces dunes hébergent un groupe important de pannes* para-tourbeuses d'une forte richesse patrimoniale.



IGN BD ORTHO®, BD CARTO®, A.E.A.P.

Enjeux et objectif

L'une des caractéristiques des dunes de l'est-Dunkerquois se trouve dans leur dynamisme issu d'une géomorphologie active. En effet, les vents dominants ont modelé des dunes de type « flamand » (orientées parallèlement à la côte), alors que les vents hivernaux, plus violents, ont façonné, dans ces massifs dunaires, de vastes dépressions paraboliques, au fond plat, dans lesquelles affleure temporairement la nappe phréatique. Ces dépressions dunaires, que l'on nomme localement des « pannes* », forment des écosystèmes tout à fait originaux qui subissent actuellement un fort embroussaillage. L'objectif de l'opération vise la restauration des bas-marais dunaires.



Panne dunaire

Actions et travaux

Les premières actions concernant les gestions des pannes paratourbeuses et des bas-marais alcalins ont d'abord été abordées de manière empirique.

En effet, le premier garde du CELRL* commença à supprimer sur quelques mètres carrés les argousiers au sécateur dans une panne en cours de fermeture. L'année suivante, quelques orchidées telles que l'Épipactis des marais (*Épipactis palustris*) ou encore l'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*) fleurirent, accompagnées par la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*). Ces débuts prometteurs encouragèrent à « ouvrir » d'autres pannes sur 10 à 20 m².

Fort de ces premières expériences, le Département commença à traiter des surfaces plus grandes par la coupe des argousiers et autres espèces des fourrés dunaires et leur évacuation hors du milieu pour éviter l'eutrophisation.

Les premières opérations de gestion ont donc consisté en la réouverture d'un maximum de pannes colonisées par des argousiers de hauteur inférieure à 1 m. Des interventions de plus grande envergure ont ensuite été entreprises pour restaurer les milieux occupés par des argousiers de plus de 3 m de haut : le débroussaillage des fourrés, le ratissage de la matière organique, l'arrachage des souches, l'étrépage et le décapage ont été pratiqués. Ces opérations ont concerné 5 ha en 1994, 8 ha en 1995, 11 ha en 1996, 15 ha en 2003-2004.



Parnassie des marais (*Parnassia palustris*)

Résultats

Aujourd'hui, les pannes humides gérées se répartissent sur plus de 20 ha. Sur certaines pannes, les populations d'Épipactis des marais, initialement en effectif faible, comptent maintenant quelques milliers de pieds. La Gentianelle des fanges (*Gentianella uliginosa*) et l'Orchis musc (*Herminium monorchis*) ont été retrouvés respectivement en 1991 et 1992 dans la dune du Perroquet, la prêle panachée (*Equisetum variegatum*) et le Scirpe comprimé (*Blasmus compressus*) en 1996 dans la dune Dewulf. Les débroussailllements mécanisés de plusieurs hectares de fourrés dans la dune Marchand, suivis de la restauration de dépressions humides par décapage des horizons superficiels, ont permis également la réinstallation de l'Érythrée littorale (*Centaureum littorale*), la Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*), la Samole de Valérand (*Samolus valerandi*), la Sagine noueuse (*Sagina nodosa*), la Laïche trinervée (*Carex trinervis*) ainsi que la Gnaphales jaunâtre (*Gnaphalium luteoalbum*) et la Parnassie des marais.

Les inventaires réalisés en 2008 dans la dune Dewulf ont permis de constater le retour du Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*) espèce de l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore ».

La restauration des mares et pannes dunaires a également été très favorable à la reproduction du Crapaud calamite (*Bufo calamita*).

Le savoir-faire du Département du Nord est actuellement mis à la disposition du Grand port maritime de Dunkerque. Quelques dépressions humides ont été créées dans la dune du Clipon (Loon-Plage). Elles ont permis entre autres l'installation du Gnaphales jaunâtre et de la Sagine noueuse (*Sagina nodosa*) ainsi que la reproduction du Crapaud calamite, espèces initialement non recensées dans ce secteur.

Perspectives

Ces résultats, qui furent récompensés par l'obtention d'un label de qualité, soulignent les très fortes potentialités de restauration de ces milieux dunaires grâce à la présence de la banque de graines en dormance permettant la reconstitution d'habitats remarquables. Aujourd'hui, le Département a choisi de recréer des milieux pionniers avec des perturbations artificielles sur de grandes échelles (destruction mécanique du couvert arbustif), perturbation anthropique qui se veut équivalente quant à ses effets aux perturbations naturelles de grande ampleur telles les tempêtes.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS :

DÉPARTEMENT DU NORD : GUILLAUME LEMOINE /
VIRGINIE HÉLIN 03.59.73.58.27